

CT central Ville du 11 octobre 2021

Déclaration de la CFTC

Big-Bang de la proximité ?!!!

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Le comité technique central se réunit aujourd'hui pour recueillir l'avis des organisations syndicales sur le nouveau document-cadre qui va organiser les relations avec les mairies d'arrondissement.

Ce document intitulé « **Pacte parisien de la proximité** » vise avant tout à redéfinir la place des Mairies d'arrondissement dans les processus d'application de l'ensemble des politiques publiques municipales.

Pour la **CFTC**, cette réforme de la territorialisation s'apparente à une sorte de décentralisation à l'échelle de la Ville : **davantage d'autonomie pour les Maires d'arrondissement** mais aussi une **responsabilisation accrue dans leur exécution des politiques municipales**. C'est pour eux une arme à double tranchant !

Mais au-delà des slogans : « Big-bang de la proximité », « Ville du quart d'heure », ... ce qui compte, c'est d'essayer de comprendre les possibles conséquences d'une telle réforme pour le fonctionnement de la Ville et notamment pour les agents impactés. **La CFTC est bien sûr favorable à toute amélioration du service public mais pas à n'importe quel prix !**

La CFTC défend l'égalité de traitement des usagers en matière d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire parisien. Il ne doit pas y avoir de territoire abandonné ni d'autre privilégié.

La CFTC défend aussi l'égalité des agents en matière de droits sociaux. Il ne doit pas y avoir de clientélisme ni de disparités entre des arrondissements où il ferait bon vivre et d'autres où le climat serait moins vivifiant !

La **CFTC** demande donc que la Mairie centrale, le Secrétariat général, la DRH et la DDCT restent les garants absolus de cette égalité de traitement pour tous les agents et c'est dans ce sens que nous avons déposé nos amendements.

Nous nous inquiétons des processus de recrutement et d'évaluation des chefs de services déconcentrés. Quel sera le poids réel des maires d'arrondissement dans ces processus ? De quelle autonomie effective disposeront les directions opérationnelles dans cette nouvelle organisation ? Aujourd'hui, tout semble aller de soi pour l'exécutif, pas le moindre nuage à l'horizon ! Mais à terme ?

C'est pour cela que la CFTC demande une information a minima annuelle sur l'évaluation de ce processus et la mise en place d'une commission rassemblant administration et organisations syndicales pour des points réguliers à la demande.

Autre sujet d'inquiétude, cette réforme va-t-elle s'installer sans trop de heurts ou va-t-elle accoucher d'une usine à gaz, ce qui ne serait pas très écologiquement ni humainement correct ?

La CFTC s'inquiète de la possible inflation des réunions et des processus de reporting qui pèseront sur les directions opérationnelles et les agents concernés.

Lorsque les états-majors veulent tout maîtriser, c'est l'initiative personnelle et la bonne volonté que l'on bride, c'est la société du contrôle qui s'installe doucement, et cela, nous n'en voulons pas pour les agents de la Ville quelle que soit leur place dans la hiérarchie.

Ce serait contraire aux valeurs humanistes de la CFTC.

Merci de votre attention.

La CFTC aux côtés de tous les agents.



1919-2021 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service des femmes et des hommes

CFTC - 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - ☎ 01 43 47 84 70 - ✉ syndicat-cftc@paris.fr
🌐 www.cftcvdp.fr 📘 facebook.com/cftcvdparis 🐦 twitter.com/cftcvdparis 📷 instagram.com/cftcvdparis